

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 8 septembre 2025 à 18h30 à 20h27

Etaient présents : BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MAURY Édith, MOLINIER Denis, PORTE Georges, ROUSSEAUX Catherine et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : BERTEAUX Liliane ayant donné procuration à PORTE Georges, DEFORGE Marc ayant donné procuration à MAURY Édith, DÉsirANT Françoise ayant donné procuration à ROUSSEAUX Catherine, MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à BIERI Patrice et PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

Secrétaire de séance : MAURY Édith

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame Stephan préside la séance.

Approbation des PV des séances précédentes

Le PV du 07 juillet 2025 est approuvé avec 13 voix pour et 1 abstention.

Le PV du 15 juillet 2025 est approuvé avec 11 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur Molinier regrette de ne pas avoir été prévenu en amont que le quorum ne serait pas atteint le lundi 7 juillet. Monsieur Bieri précise qu'il est nécessaire que les élus se déplacent pour constater que le quorum n'est pas atteint et ainsi pouvoir reconvoquer un second conseil. Monsieur Molinier et Monsieur Porte demandent si les réunions du conseil municipal ont toujours lieu le 1^{er} lundi de chaque mois. Madame Stephan et Monsieur Frapart expliquent que la plupart du temps les réunions sont prévues le 1^{er} lundi de chaque mois mais que cela peut arriver que certaines réunions soient décalées suivant les sujets abordés et si toutes les informations ne sont pas en possession de la commune au moment des convocations. Monsieur Frapart rajoute que le maire est le seul décisionnaire pour convoquer les élus. Pour une question d'organisation de leurs emplois du temps, Messieurs Molinier et Porte demandent à ce qu'une information soit faite si les réunions de conseil ne peuvent avoir lieu le 1^{er} lundi de chaque mois.

Rapport de gestion SPLXDémat

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale qui s'est réunie le 24 juin dernier.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion présenté fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite

des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Monsieur Bieri demande à Madame Lainé si elle est toujours satisfaite des prestations proposées. Madame Lainé précise être entièrement satisfaite et que les produits proposés sont simples d'utilisation et efficaces. Il est rappelé qu'aucun retour de dividendes n'a été distribué depuis la constitution de la société, qui est pourtant excédentaire. Madame Lainé précise que ce point a été abordé lors de l'assemblée générale du 24 juin 2025. Le Conseil d'Administration réfléchit sur ce point mais devra statuer sous quelle forme ce retour sera effectué. La piste d'une remise sur une ou plusieurs année(s) est privilégiée.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de gestion de la SPLXdémat.

Préparatifs repas aînés

Madame Stephan rappelle aux élus que le repas des aînés est prévu le dimanche 21 septembre. Les inscriptions sont maintenant closes, il y a 34 inscriptions. Madame Stephan remercie les élus qui se sont portés volontaires pour la bonne tenue de cette journée. Comme les années précédentes, la commune vend uniquement le champagne (tout le restant est à la charge de la commune), il convient d'en fixer son prix de vente. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le même tarif qu'au dernier repas des aînés, soit 18€ la bouteille. Madame Rousseaux contactera le traiteur pour confirmer le nombre de repas et Madame Stephan se chargera de contacter l'animateur.

Régie de recettes

Madame Stephan informe les membres du conseil que suite à la démission de la régisseuse titulaire, Madame Elise Frapart, la régie de recette de la commune est momentanément close. Pour le bon déroulement du repas des aînés et des prochaines manifestations, il est urgent de nommer un nouveau régisseur au sein du conseil municipal et/ou habitants. Monsieur Frapart précise que cette fonction ne peut être remplie par Le Maire et les Adjointes. Madame Rousseaux se porte volontaire et rencontrera Madame Lainé pour les modalités et formalités.

Questions diverses

- Monsieur Frapart fait un point sur la journée du patrimoine concernant l'église d'Écurey. Un barnum sera prêté par Monsieur Robert et sera installé le 20 au matin. Un réfrigérateur sera prêté par Madame Rousseaux. Les autres préparatifs sont effectués le 19 avec des volontaires et bénévoles. Suite aux invitations envoyées, des représentants de la paroisse et de la CCMC seront présents. Un rappel sur toutes la procédure des donations est fait englobant les tuiles.

Une seconde opération est prévue le 11 octobre : un concert en collaboration avec l'Harmonie de Saint-Germain-la-Ville, coût pour la commune 500€. L'organisation sera affinée lors d'une prochaine réunion.

Départ de Madame Rousseaux à 19h40

- Madame Stephan rappelle que la soirée beaujolais aura lieu le 22 novembre. Il est proposé de reprendre le même traiteur et animateur. Ce sujet sera abordé lors de prochaine commission animation.

- Monsieur Molinier intervient concernant le courrier de convocation des employés communaux, avec un en-tête de la mairie, qui a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal fin juillet. Il trouve ce courrier inacceptable, ce n'est pas aux employé(e)s de la commune de convoquer les membres du conseil municipal. Il rappelle, que les employé(e)s ne sont pas élu(e)s, qu'ils n'ont aucun pouvoir et qu'ils sont employés par la commune. Les employés auraient dû faire leur demande d'entretien au maire, qui est leur responsable hiérarchique. Puis au maire d'organiser une commission avec les employé(e)s et les élu(e)s. Monsieur Molinier note une absence de gestion du personnel communal qui malheureusement reflète la gestion générale de la commune. Monsieur Molinier demande si un compte-rendu de la réunion de concertation élu-employé du 25/07 a été réalisé et demande s'il a été envoyé à tous les élus. Monsieur Frapart précise d'une part que ce n'était pas une convocation mais une invitation, que cette idée est à l'initiative du CDG. D'autre part Monsieur Frapart précise que le compte-rendu a été envoyé à toutes les personnes présentes à cette réunion. Messieurs Molinier et Porte demandent à ce qu'il soit renvoyé à tous les élus. Madame Guichon précise que cette réunion a été bénéfique. Monsieur Frapart rajoute que cette

réunion avait pour objectif de travailler sereinement avec les employés dans l'intérêt de tous pendant les 6 mois restants de la mandature.

- Monsieur Molinier demande si la commune a des informations suite au litige de Madame Poiron et Monsieur Zarouf. Monsieur Frapart précise qu'il s'agit d'un problème de droit privé et que la commune ne peut intervenir. Toutefois, le litige semble apaisé. Le dossier doit être suivi pour la construction du mur le long de la sente des bois et de la ruelle Lecointre. En cas d'infraction, un rappel à la loi doit être fait.

-Monsieur Molinier demande s'il y a une suite à la demande de rencontre transmise le 4 juillet 2025 par Monsieur Guichon afin d'échanger sur la propriété des chemins communaux et ceux de l'AF. Monsieur Frapart précise qu'il a pris contact avec Mr Raimond, Président de l'AF et qu'il ne semblait pas être au courant de cette démarche et qu'une rencontre sera prévue après la période automnale.

Monsieur Molinier demande si une réponse aux courriers de Monsieur Thill au sujet de l'enrobé de la rue du nergone et de l'entretien du terrain multisports a été faite. Une réponse lui a été apportée le 13 juin dernier.

- Monsieur Molinier remarque que la tranchée de l'aire de jeux n'est toujours pas rebouchée. Monsieur Frapart précise que ce point a déjà été abordé lors de précédents réunions de conseils et que la réponse reste la même : une nouvelle haie sera replantée à l'automne. En attendant, la tranchée a été sécurisée avec des barrières et de la rubalise. L'aire de jeux, contrôlée par un organisme chaque année, est conforme à la réglementation.

- Un propriétaire d'un terrain donnant sur la Coole a demandé s'il lui était possible de construire un pont. Le terrain étant mitoyen avec un terrain communal, la réglementation des rivières doit être revue avant d'apporter une réponse.

- Monsieur Bieri demande si une réunion avec Enedis concernant le poste déposé sur la place de la mairie est prévue. Un courrier sera fait.

- Monsieur Frapart informe les élus qu'il a demandé un devis pour le démoussage du toit de l'église à Monsieur Brémont.

- Monsieur Frapart rappelle que la réunion publique pour le PLUI aura lieu le 23 septembre et que le service urbanisme n'a pas répondu aux observations faites lors des 3 réunions de travail.

- Madame Stephan annonce que le permis de construire pour le parc photovoltaïque est enfin signé. Une rencontre avec EDF Renouvelables sera programmée.

Dates des prochaines réunions

Réunion publique PLUI 23/09 à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul 19h00

Commission travaux : 25/09 à 18h30

Commission animation : 13/10 18h30

Prochain conseil municipal : 06/10 18h30

